

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |  
Séance du 1 avril 2025**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2025-04-01-31 | Mobilo'bus - Tarifs 2025/2026**  
**Rapporteur** Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17  
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13  
Nombre de pouvoir : 4  
Nombre d'excusés : 0  
Convoqué le 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 avril, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

**Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Karine Pégon, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Alain Goussault, Monsieur Didier Burg.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Danielle Boulais donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Jacques Dutheil donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

**Etaient excusés sans pouvoir :**



**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'article 123.5 du Code de l'action sociale et des familles.

**Considérant :**

- La gestion du Mobilo'bus, service de transport et d'accompagnement des personnes à mobilité réduite, par le Centre communal d'action sociale,
- Les frais de fonctionnement de ce service, comprenant notamment des frais de personnel, des frais d'entretien du véhicule, de carburant et d'assurance, et des frais de téléphonie,
- La demande de subvention déposée auprès de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour couvrir une partie de ces coûts,
- Le prix d'un ticket transport (aller-retour avec accompagnement) du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025 fixé à 2,80 €,

**Le Conseil d'administration décide :**

- De maintenir, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, le prix du ticket transport (aller-retour) à 2,80 € et ce jusqu'au 31 août 2026.

**Précise que :**

- Ce tarif sera appliqué pour les trajets en Mobilo'bus autres que les accompagnements pour déjeuner dans les restaurants seniors : déplacements vers les commerces, les cimetières, sorties à la demande, sorties à but culturel ou de loisirs,
- Le recouvrement est effectué contre la délivrance d'un ticket,
- La gratuité du Mobilo'bus sera appliquée pour les sorties suivantes :
  - élections,
  - accompagnement vers les grandes manifestations du service Vie Sociale des Séniors à la salle festive.

**Résultat du vote :**

Par : 17 voix pour

Pour extrait conforme,  
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 04/04/2025

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20250401-2025-04-01-31-DE

Publié ou notifié : **09 AVR. 2025**